Ordre de service pour le

**CHANGEMENT DE PUISSANCE OU DE VERSION d’un point de livraison ELECTRICITE C5**

A envoyer par mail à l’adresse : edf-est-41@edf.fr

*L‘ordre de service établi par le membre du groupement a pour objet le changement de puissance ou de version d’un oint de livraison en application de l’article 5.3.3 du cahier des clauses techniques particulaires de l’accord-cadre 2019-SIEEENAC09. Pour un délai standard, cet ordre de service doit être envoyé au fournisseur 15 jours ouvrés avant la date souhaitée de prise d’effet. En express, moyennent un surcoût auprès du gestionnaire de réseau ENEDIS (se référer catalogue de prestation en vigueur d’ENEDIS) le délai peut être abaissé à 10 jours ouvrés. Pour les points de livraison équipés d’un compteur LINKY, sous réserve de fonctionnement de la télé-opération, le délai peut être abaissé à 6 jours ouvrés.*

* Numéro du marché : 2019-SIEEENMS18
* Objet du marché : Fourniture et acheminement d’électricité et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté
* Lot concerné : Lot 2 – points de livraison d’une puissance inférieure ou égale à 36 kVA – segment C5
* Nom et adresse du titulaire du marché : EDF, Les Jardins de Valmy – Bâtiment A – 40 avenue François Giroud – BP 77056, 21070DIJON CEDEX
* Numéro SIRET du titulaire du marché : 552 081 317 90019
* Nom du membre du groupement : …………………………………………………….……………………………
* Adresse du membre du groupement : ………………………………………………………….………………
* N°SIRET du siège du membre du groupement : ………………………………………………………….………………
* Nom et coordonnées (téléphone, email) de la personne en charge de la demande : …………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………..

* Informations techniques relatives au point de livraison concernées par l’ordre de service
  + Le nom du point de livraison : …………………………………………………………………………….
  + L’adresse complète du point de livraison : ………………………………………………………….
  + La référence acheminement du point de livraison (RAE)  : …………………………………
  + Nouvelle formule tarifaire et/ou nouvelle puissance applicable validée ou demandée par le membre :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Version tarifaire (CU, MU ou LU)\* | Puissance (kVA) |
| Version actuelle |  |  |
| Nouvelle version |  |  |

\*La version Courte Utilisation (CU) correspond au tarif réglementé bleu base ; la version Moyenne Utilisation (MU) correspond au tarif réglementé bleu Heure Pleine/Heure Creuse ; la version Longue Utilisation (LU) correspond au tarif réglementé bleu éclairage public.

* + Date de prise d’effet des nouvelles conditions de souscription au TURPE (sous réserve du respect du délai minimal) : ………………………………………

Fait à ……………………………………………..…

Le : …………………………………………………….

Signature et cachet du membre

Reçu le présent ordre de service

Le : …………………………………………………..

Signature et cachet du titulaire